

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 2 mars 2026, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Madame Caroline Dion ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Jérôme Vandal, Éric Fleury et Patrice Fillion

Sous la présidence de Madame Myriam Villeneuve, mairesse suppléante.

Assistent également à la séance Madame Hélène Vandal directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

**2026-035**

## **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

### **1 Administration**

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Monsieur le maire souhaite la Bienvenue
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026
- 1.5 Annulation résolution 2026-022
- 1.6 Avis de motion édictant un code d'éthique et de déontologie des élus
- 1.7 Règlement 2026-02 Politique de gestion contractuelle

### **2 Finances**

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Gestion du compte de carte de crédit

### **3 Hygiène du milieu**

- 3.1 Lettre d'appui l'école l'Arbrisseau
- 3.2 PGA en eau Démarche de gestion des actifs municipaux en eau
- 3.3 Liste des arrérages de taxes
- 3.4 Renouvellement Nutrite belle pelouse balayage de rues
- 3.5 Mois de l'arbre et des forêts 2026
- 3.6 Représentant municipal réseau BIBLIO
- 3.7 Fondation de la Cité Étudiante

### **4 Varia**

- 4.1 \_\_\_\_\_
- 4.2 \_\_\_\_\_
- 4.3 \_\_\_\_\_

### **5 Période de questions**

### **6 Levée de l'assemblée**

**2026-036**

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2026**

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 2 février 2026 tel quel.

**2026-037**

**ANNULLATION DE LA RÉSOLUTION 2026-022**

Lors de la séance du 2 février 2026, la résolution 2026-022 mentionne l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2026-03. Cependant, celle-ci comporte une erreur en raison de l'absence du dépôt de projet. Il est donc proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'annulation de la résolution 2026-022.

**2026-038**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2026-03 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2022-01 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU-ES**

Conformément à la l'article 445 du Code municipal du Québec, Madame Caroline Dion donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, du règlement 2026-03 en remplacement du règlement 2022-01 édictant un code d'éthique et de déontologie des élu-es.

Conformément à ce même article, Madame Caroline Dion dépose le projet de règlement 2026-03.

**2026-039**

**RÈGLEMENT 2026-02 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, R.L.R.Q.c.C-27.1 qui oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager les entreprises locales en premier lieu;

ATTENDU QUE notre communauté est petite et qu'une entreprise du milieu dont un élu, un employé ou un fonctionnaire pourrait se voit octroyer un contrat;

ATTENDU QUE le règlement en vigueur n'encadre pas cette pratique et qu'il est nécessaire de le faire par soucis de transparence, y a lieu de modifier le règlement numéro 2026-02 afin de prévoir de telles règles ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026 ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles à l'hôtel de ville pour consultation et que le règlement n'a eu aucune modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Fillion appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu que ce conseil adopte le Règlement numéro 2026-02 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2020-01 Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2013-03 Politique de gestion contractuelle avec dispense de lecture.

**2026-040**

**FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par Madame Caroline Dion, secondé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver; les factures énumérées ainsi que la liste de comptes pour approbation qui leur a été remise au 27 février 2026.

9444-6184 Québec Inc	Déneigement des chemins	39 283.11 \$
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 693.54 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	731.09 \$
Bell Canada	1 rang Dequen	143.48 \$
Beaulieu Totale	Central d'alarme	36.68 \$
Bergeron Sébastien	Frais de déplacement	278.64 \$
Champigny Suzy	Ménage Centre communautaire	330.00 \$
Cain Lamarre	Mensualité services	197.76 \$
Ferme AlcasyI	Hose hydraulique - Fithing	69.95 \$
Fleury Eric	Déneigement Salle communautaire, Déplacer neige MDJ	327.69 \$
Gagné Fernand	Déneigement escalier centre commautaire et bâtisse municipale	37500 \$
Hydro Québec	Électricité Éclairage public	716.54 \$
Hydro Québec	Électricité 30 rue Martel	1 079.58 \$
Les toiles TCI	Recouvrement de la galerie de centre communautaire	15 028.91 \$
Nutrinor Énergie	Plan de protection syst. Chauffage	367.91 \$
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne Février	640.89 \$
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	786.10 \$
M.R.C. du Domaine du roy	Ajustement de frais d'évaluation 2025 Quote part évaluation	1 562.36 \$
M.R.C. du Domaine du roy	Gestion des déchets	7 399.12 \$
M.R.C. du Domaine du roy	Transport Coll. et adapté	198.92 \$
M.R.C. du Domaine du roy	Évaluation	2 099.37 \$
Produits Sanitaires Belley	Chlore	164.53 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Peinture extérieur aérosol	41.37 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Poignée porte des archives	45.98 \$
SAQ	Immatriculation Pick Up et Tracteur	669.54 \$
SPO électrique	Réparation de 4 lumières de rue	810.04 \$
Yves Émond	Contrat ent. Ménager	475.00 \$
<b>Total</b>		<b>75 553.10 \$</b>

<b>Salaires</b>		
2026-02-03		2 343.72 \$
2026-02-10		2 875.86 \$
2026-02-16		2 154.40 \$
2026-02-24		3 384.72 \$
<b>Total</b>		<b>10 758.70 \$</b>
<b>Total</b>		<b>85 866.85 \$</b>

Je soussignée, Hélène Vandal, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Hélène Vandal

Directrice générale/greffière- trésorière-adjointe

2026-041

## GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Carolin Dion appuyé par Monsieur Éric Fleury QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean délègue Monsieur Roger Villeneuve, maire et Madame Hélène Vandal, directrice-générale/greffière-trésorière adjointe à gérer le compte.

**2026-042**

### **LETTRÉ D'APPUI POUR L'ÉCOLE L'ARBRISSEAU**

ATTENDU QUE l'école l'Arbrisseau de Saint-André désire continuer cette année le Club de course qui avait été mis sur pied l'année dernière.

ATTENDU QUE à la suite du succès de la dernière année, ils désirent reproduire les activités tout en élargissant leurs clientèles.

ATTENDU QUE l'implantation de ce projet permettra de favoriser les saines, habitudes de vie et de promouvoir et encourager l'activité chez nos jeunes.

ATTENDU QU'une demande de 1086.00\$ qui sera pris dans le fond FDDR volet local de la MRC du Domaine du Roy.

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Éric Fleury et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-André appuis la demande de l'école l'Arbrisseau de Saint-André.

**2026-043**

### **PGA EN EAU DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

#### **II EST RÉSOLU QUE**

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Il est proposé par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité que le conseil appui la démarche du PGA.

**2026-044**

### **LISTE DES ARRÉAGES DE TAXE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de cette liste, quelques personnes sont redevables pour l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Réjean Dallaire, **APPUYÉ PAR** Madame Caroline Dion **ET RÉSOLU :**

**QUE** le nom des personnes qui seront, à la date prévue (19 mars 2026) par l'article 1023 du Code municipal du Québec, endettées envers la Municipalité de Saint-André pour l'année 2024 soit transmis aux fins de vente à la MRC du Domaine-du-Roy, à l'exception des matricules dont une entente fut, ou sera, prise avec le personnel administratif;

**QU'**un avis formel par lettre recommandée leur soit expédié afin de les informer de la date limite à respecter afin d'éviter la vente à la MRC du Domaine-du-Roy.

**2026-045**

**RENOUVELLEMENT NUTRITE BELLE PELOUSE BALAYAGE DE RUE**

Il est préposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Nutrite Pelouse pour le balayage des rues pour un montant de 3552,41\$ plus les taxes applicables.

**2026-046**

**MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2026**

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la commande d'arbre offert pour le mois de l'arbre. Ceux-ci seront distribués gratuitement à la population pendant la journée familiale organisée par la Maison des jeunes de Saint-André.

**2026-047**

**FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL**

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Éric Fleury et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un don de 100\$ à la campagne de souscription 2025-2026 à la fondation de la Cité Étudiante de Roberval.

**VARIA**

Il y a des lumières de brûlés à la tour de la chute.

Manque d'isolation au centre communautaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2026-048**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Caroline Dion, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h00.

---

**Myriam Villeneuve**  
**Mairesse suppléante**

---

**Hélène Vandal**  
**Directrice générale /greffière-  
trésorière adjointe**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je, Myriam Villeneuve, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec